



Demande de renseignement pour visa conjoint de français

Par **chouber74**, le **22/01/2010** à **23:22**

Bonjour,

je me suis marié avec ma femme française l'année dernière au maroc . je l'ai connu en france en 2005. car j'ai été étudiant. mais en en 2008 j'ai fait l'objet d'une reconduite à la frontière sans avoir reçu de oqtf, mais juste pendant un controle, où j'avais un laissez-passer pour l'état schengen. reconduite à la frontière au maroc je me suis marié. j'ai déposé ma demande de visa il y a une semaine.

alors ma question est la suivante: est-ce que ma reconduite à la frontière peut bloqué la délivrance de mon visa sachant que nous nous sommes marié légalement (avec un certificat de capacité à mariage pour ma femme) et avons transcrit notre mariage selon la législation française? merci pour vos réponses, cordialement.

Par **commonlaw**, le **23/01/2010** à **11:35**

Bonjour,

Vous n'avez pas reçu d'Interdiction du Territoire Français (ITF), donc le visa ne peut vous être refusé sous le seul motif que vous avez fait l'objet d'une reconduite à la frontière.

Par contre, vous avez intérêt à rassembler toutes les preuves que la communauté de vie avec votre femme n'a pas cessée (voyages de votre femme, preuves d'appels téléphoniques entre

vous, etc ...) sinon le visa vous sera refusé pour ce motif.

Par **chouber74**, le **23/01/2010** à **17:38**

merci pour votre réponse. pour les preuves j'ai les photos de notre mariages, ainsi que les cachets d'entrée et de sortie de son passeport car rien que l'année dernière elle est venue deux fois le premier pour le ccm et le deuxième pour notre mariage et ce mois ci elle est venue passer 10 jours avec moi. sans parler qu'elle est déjà venue au maroc avant que je ne l'ai connu une fois et quand je l'ai connu en 2005 une fois. pour les preuves téléphoniques j'ai les derniers messages sms et les connections sur messenger, je pense que ce sera suffisant. vous ne croyez pas ?